Formulaires de Bordereau des prix et Détail quantitatif et estimatif ou Programme d’Activités

Préambule

Les bordereaux des prix et Devis Estimatif font partie intégrante des documents contractuels et doivent être lus en conjonction avec le contrat, les conditions administratives générales et particulières, les spécifications techniques et les plans.

Les descriptions de chaque prix identifient généralement la partie considérée des travaux et non les tâches à entreprendre par le Titulaire. Les prix proposés comprennent le coût complet de toutes les activités, y compris les sujétions d'exécution nécessaires pour obtenir la partie considérée des travaux.

Le Titulaire est soumis à une obligation de résultats. Il lui appartient de mettre en œuvre les moyens d'exécution qui lui paraissent les mieux adaptés sans prétendre de ce fait à une quelconque plus-value.

Les descriptions détaillées des travaux et des matériaux ne sont pas nécessairement incluses dans les descriptions des prix. Les prix du bordereau s'appliquent à des travaux exécutés selon les "règles de l'art" et conformément aux prescriptions du Marché. Référence, implicite ou explicite, doit être faite au cahier des prescriptions techniques et aux Plans pour ces informations.

En particulier, l'acceptation et la rémunération de toutes les fournitures et travaux devant être soumis à des essais contractuels de qualité et de mise en œuvre (terrassement, couche de roulement et béton par exemple) seront subordonnées au respect des spécifications exigées.

Un montant de prix unitaire non établi sera considéré comme ayant été englobé dans d'autres prix et par conséquent nul quelle que soit la quantité de travaux applicables à ce prix, lors de l'exécution. Tous les prix seront indiqués en Francs CFA en lettres et en chiffres.

Les quantités figurant dans le présent bordereau des prix unitaires et devis estimatif ont été estimés uniquement pour servir à l'établissement du montant total des travaux et à la comparaison des offres. Les quantités réelles à prendre en compte seront celles effectivement exécutées avec l'approbation du représentant du maître d'œuvre.

Le montant final du Marché sera établi par l'application des prix unitaires aux quantités approuvées aux conditions ci-dessus.

Les soumissionnaires présentant des variantes, dans les limites fixées par le dossier d'Appel d'Offres, devront établir un bordereau des prix unitaires et devis estimatif ainsi qu'une note technique détaillée pour chaque variante. La note technique précisera les points suivants : constituants, fabrication, application, caractéristiques mécaniques et aspect du produit mis en œuvre.

Toutes les quantités réalisées ne seront réglées au Titulaire qu'après établissement de constats de travaux signés conjointement par le Titulaire et le Représentant du maître d'œuvre ou leurs représentants respectifs, récapitulés mensuellement sous forme d'attachements contradictoires certifiant la réalité des travaux effectués conformément au projet d'exécution ou à l'Ordre de Service du Maître d'œuvre.

Elles seront mesurées nettes en place et payées dans les limites indiquées sur les plans et selon les tolérances définies dans le C.C.T.G. et les Spécifications Techniques et Plans (S.T.P)

Toute augmentation des quantités qui résulterait d'une modification apportée à l'initiative du Titulaire et non approuvée par le Représentant du maître d'œuvre restera à la charge du Titulaire.

Les quantités en excès pourraient être acceptées si accord du Représentant du maître d'œuvre, mais elles ne seront pas payées. Les quantités en défaut seront acceptées si elles restent dans les tolérances, mais elles seront déduites du paiement.

Il ne sera pas tenu compte du facteur de foisonnement ou de tassement et des excédents (surépaisseur ou sur largeur) de déblais, fouille, remblais ou bétons.

Il ne sera pas tenu compte du volume des redans à exécuter en élargissement de plate-forme ou de la chaussée ou à l’exécution du terrassement. Les coûts sont inclus dans les prix des travaux correspondants.

Les matériaux définis comme "roches" sont ceux qui, au jugement du Maître d'Œuvre, nécessitent l’usage d’explosifs, de pics ou marteaux pneumatiques, ou l’utilisation de foreuses à air comprimé pour leur extraction et qui ne peuvent être enlevés/fragmentés avec un bulldozer d’au moins trois cents (300) chevaux et d'un poids égal à 40 tonnes (type Caterpillar D8H) au frein équipé d’un ripper à une dent "rippable".

Les distances de transport des matériaux sont mesurées suivant le parcourt le plus court entre les barycentres des zones ou des lieux de prélèvement, de chargement, de stockage et le barycentre de la zone de dépôt ou de la section de route correspondante.

Frais généraux

Tous les frais généraux du Titulaire tels que les assurances, frais financiers, frais de siège, bénéfices et aléas, impôts droits et taxes, taxes des gîtes latéritiques, de l’utilisation des ressources en eau sont compris dans les prix unitaires du Marché conformément aux textes administratifs de l’appel d’offres.

Ces prix comprennent aussi les études, les levés, la prospection des matériaux, l'identification des gisements, le dédommagement des propriétaires champêtres autres que ceux pris en charge dans le cadre du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES), les essais et les mesures nécessaires à la vérification des calculs ou au calcul des ouvrages, à l'établissement de tous les plans d'exécution et les contrôles permanents de qualité d'exécution des travaux ainsi que tous les essais nécessaires à la vérification de la qualité et aux réceptions. Le Rapport Géotechnique n'étant pas un document contractuel, le Titulaire devra :

* Prospecter et identifier les gisements de graveleux latéritique et des granulats et sables pour béton,
* Effectuer les essais de conformité et d'identification des matériaux,
* Étudier les solutions variantes éventuelles.
* Étudier les formulations du béton

Ces prix comprendront aussi l'obligation, pour le Titulaire, de maintenir le trafic, de réaliser et maintenir les déviations nécessaires, et d'entretenir les travaux pendant la période de garantie. Ces prix comprendront également l’arrosage et l’entretien des plantations.

Le Titulaire ne peut, sous aucun prétexte revenir sur les prix du Marché qui ont été consentis par lui.

Tous les prix au mètre cube des matériaux constitutifs des corps de chaussée s'appliquent aux quantités en place après mise en œuvre, compactage et cylindrage. Ils comprennent d'une manière générale :

* Les frais de recherches des gîtes et carrières quel que soit leur site ;
* Les frais de mise en exploitation de ces gîtes et carrières, quel que soit le nombre de ces gîtes et carrières (toutes redevances d'extraction ou indemnités, piste d'accès, amenée et installation du matériel, découverte des matériaux après décapage ou débroussaillement),
* L’extraction, le chargement et le déchargement des matériaux,
* Les sujétions d'exploitation (protection de l'environnement, protection contre les eaux, pertes sur stock, précautions pour éviter la ségrégation, etc. ...),
* Tous les frais et sujétions d'études, de contrôle de fabrication, de planches d'essais et opérations topographiques,
* La mise en œuvre, régalage, réglage, arrosage, compactage, cylindrage,
* Tous les frais et sujétions d'exécution pour l'obtention des qualités ou spécifications du Marché et toutes précisions complémentaires données pour chaque prix,
* Les remises en état des emprunts après abandon (sauf les gîtes qui sont rémunérés dans les prix environnement).

Les quantités à prendre en compte seront celles résultant du projet d'exécution approuvé sauf indications contraires ci-après ou application des sanctions prévues.

| NO | DESIGNATION DES TRAVAUX ET PRIX EN TOUTE LETTRE | PRIX UNITAIRE HT (FCFA) |
| --- | --- | --- |
| 000 | FORFAIT |  |
| 001 | Installation des bases et amené et repli du matériel de l’entreprise (FF)  Ce prix rémunère au forfait les frais d’installation de chantier, le bureau du maître d’œuvre et le laboratoire du chantier éventuel respectivement décrits dans l’article C.2.2 du S.T.P. Il comprend :   * La préparation des aires des installations y compris le débroussaillement, l’abattage des arbres, le décapage, les travaux de terrassement, * La construction, les aménagements des baraques de chantier, des ateliers, des entrepôts, des logements, bureaux et laboratoires de l’Entrepreneur et du Maître d’œuvre ou l’acquisition et l’amenée sur le chantier des installations mobiles en remplacement, * La location s’il y a lieu de l’emplacement, * Les bureaux de l’administration conformément au S.T.P et aux plans fournis par le Maître d’œuvre, * Les déplacements éventuels des réseaux existants (eau, électricité, téléphone etc.) * L’alimentation en eau potable et en électricité du chantier, * L’évacuation des eaux usées, des huiles après dégraissage et épuration conformément aux dispositions de l’étude d’impact sur l’environnement * Les moyens de communication, * Les frais d’entretien, de nettoyage et d’exploitation des locaux, ateliers et entrepôts, y compris gardiennage ; * Les frais d’entretien des voies empruntées ; * Toutes autres dispositions nécessaires au bon fonctionnement du chantier, * L’enlèvement en fin de chantier de tous les matériels, les matériaux excédants, la remise en état des lieux. * La signalisation provisoire du chantier * Les travaux de topographie et l'établissement des plans d'exécutions. * L’établissement du dossier géotechnique, * L’exécution des sondages pour vérification de l’épaisseur résiduelle conformément au S.T.P, * Tous les levés topographiques, les relevés de profils en travers et sondages prévus au S.T.P. * La remise en état des emprunts de terrassement.   Ce prix rémunère, également les frais d'amenée et repli des divers matériels nécessaires à la réalisation des travaux.  Il comprend en particulier l'amenée sur les sites et leur repli après la fin des travaux, des engins, des camions et du matériel nécessaires à l'exécution du chantier.  Le paiement sera effectué de la manière suivante :   * Quatre-vingts pour cent (80%) au vu d’une attestation délivrée par l’ingénieur constatant l’installation totale du chantier, l’amené de tout le matériel prévu dans l’offre et la présentation de l’ensemble des éléments du plan d’exécution. * Vingt pour cent (20%) en fin des travaux après constat de remise en état des lieux et la présentation des plans de récolement   LE FORFAIT : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 002 | Aménagement et entretien des déviations (KM)  Ce prix rémunère, au kilomètre la réalisation des travaux d’aménagement ou et d’entretien des déviations pour le trafic public.  Il comprend : le nettoyage, le désensablement, la scarification si nécessaire, la fourniture et le transport d'eau, le malaxage, le réglage nécessaire pour une bonne circulation.  Il comprend également la mise au profil en toit ; ainsi que le nettoyage des abords de la déviation sans oublier l’arrosage quotidien et les points à temps réguliers.  Il comprend également la fourniture et la mise en œuvre de toute la signalisation pour une bonne sécurité.  Ce prix sera payé au prorata de l’avancement du chantier. Il commencera après la mobilisation et finira après la démobilisation de la totalité des engins.  LE KILOMETRE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 003 | Aménagement entretien et réhabilitation des accès aux gîtes (KM)  Ce prix rémunère, au kilomètre la réalisation des travaux d’aménagement d’entretien et/ou réhabilitation des accès aux gîtes des matériaux pour le trafic du chantier.  Il comprend : le nettoyage, le désensablement, la scarification si nécessaire, la fourniture et le transport d'eau, le malaxage, le réglage nécessaire pour une bonne circulation.  Il comprend également la mise au profil en toit ; ainsi que le nettoyage des abords de l’accès sans oublier l’arrosage quotidien et les points à temps réguliers.  Il comprend également la fourniture et la mise en œuvre de toute la signalisation pour une bonne sécurité.  Ce prix sera payé à la longueur réalisée et ayant fait l’objet d’un métré contradictoire.  LE KILOMETRE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |  |
| 004 | Elaboration des dossiers d’exécution et de recollement (FF)  Ce prix rémunère au forfait la production en exemplaires suffisants de tous les dossiers d’exécution nécessaire à l’exécution des travaux (dossier : topographique, géotechnique, hydrologique ferraillage etc..)  Ce prix rémunère également au forfait la production en exemplaires suffisants du dossier de recollement après l’exécution des travaux.  50% de ce prix sera payé après approbation de tous les dossiers d’exécution par la mission de contrôle.  50% de ce prix sera payé après approbation de tous les dossiers de recollement par la mission de contrôle.  LE FORFAIT : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

| NO | DESIGNATION DES TRAVAUX ET PRIX EN TOUTE LETTRE | PRIX UNITAIRE HT (FCFA) |
| --- | --- | --- |
| 100 | ENVIRONNEMENT |  |
| 101 | Plantation et entretien d'arbres pour ombrage (U)  Ce prix rémunère la plantation et l'entretien des arbres jusqu'à la réception définitive, conformément aux dispositions du S.T.P.  La plantation d’arbre d’ombrage et leur entretien seront confiées aux comités d’entretien qui seront créés au niveau de chaque tronçon et regroupera tous les villages traversés ou toute autre structure retenue par le maître d’ouvrage.  Il comprend la fourniture et l'acheminement des plants, la plantation, l'arrosage et la protection des jeunes arbres durant les travaux et jusqu'à la réception définitive.  50 % sera payé après la plantation et les 50 % restant seront réglés sur le dernier décompte qui sera établi après la réception définitive.  Ce prix s'applique à l'unité d'arbre encore vivant compté à la réception provisoire des travaux.  L'UNITE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 102 | Fixation de dune (HA)  Ce prix rémunère à l’hectare la fixation de dune conformément aux plans types au S.T.P. L’entrepreneur est encouragé à sous-traiter cette tâche à des ONGs ou associations.  Il comprend la fourniture et l'acheminement des plants, la plantation, l'arrosage, la protection et l’entretien des jeunes arbres durant les travaux et jusqu'à la réception définitive.  Il comprend également les clôtures biologiques et le gardiennage.  Ce prix s'applique à l’hectare mesuré contradictoirement à la réception provisoire des travaux.  L‘HECTARE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 103 | Aménagement des gîtes pour culture (HA)  Ce prix rémunère à l’hectare les travaux d’aménagement des gîtes de matériaux de couche de roulement (latérite) après exploitation afin de restituer la zone à la culture.  Il comprend toutes les opérations de mise en œuvre, de nivellement conformément au plan type d’aménagement et aux dispositions de l’article C.26.1 S.T.P.  Le prix sera réglé après réception des travaux de remise en état et constat du dédommagement des propriétaires qui fera l’objet de procès-verbal.  L‘HECTARE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 104 | Aménagement des gîtes en mare (HA)  Ce prix rémunère à l’hectare, les travaux de transformation en mare des carrières de matériaux de couche de roulement (latérite) après exploitation à fin d’obtenir un point d’eau utilisable à des fins pastorales.  Il comprend toutes les opérations de mise en œuvre, de nivellement conformément au schéma type d’aménagement et aux dispositions de l’article C.26.2 du S.T.P.  Le prix sera réglé après réception des travaux de remise en état et constat du dédommagement des propriétaires qui fera l’objet de procès-verbal.  L‘HECTARE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 105  105.1 | Réalisation de forages pour ressource en eau et remise à la population (U)  **Exécution du forage (ML**)  Ce prix rémunère au mètre linéaire la réalisation de forages y compris la foration en diamètre 12’’1/4, la fourniture et pose de tube en acier de diamètre 15’’, de tubes pleins en PVC DN 200, de tube à sédiment DN 200, de gravier roulée 1-2 mm, de la cimentation en tête du forage, de la pose de la dalle de tête de 1x1x0,80 m.  Il comprend également la diagraphie, le développement et les essais de pompage ainsi que le prélèvement, conditionnement et analyse physico-chimique complète.  Après les travaux ces forages avec tous leurs équipements seront remis aux populations en bon état de fonctionnement.  Ce prix qui s’entend toutes sujétions et aléas s’applique au mètre linéaire de forage positif réalisé conformément aux instructions du Maître d’Œuvre.  Les quantités à prendre en compte sont celles résultant des attachements approuvés par l’Ingénieur.  LE METRE LINEAIRE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_** |
| 105.2 | **Fourniture d‘équipement solaire pour exploitation et remise à la population (U)**  Ce prix rémunère à l’unité la fourniture et mise en œuvre des équipements qui sont sans être exhaustifs : une pompe immergée, des panneaux solaires pour la fourniture de l’énergie pour le fonctionnement de la pompe, une clôture, un château métallique de 10.000 litres au moins et un réseau d’AEP d’une longueur minimum de 50 mètres avec au moins trois bornes fontaines.  Après les travaux ces forages avec tous leurs équipements seront remis aux populations en bon état de fonctionnement.  Ce prix qui s’entend toutes sujétions et aléas s’applique à l’unité de forage positif réalisé conformément aux instructions du Maître d’Œuvre.  Les quantités à prendre en compte sont celles résultant des attachements approuvés par l’Ingénieur.  L’UNITE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_** |
| 106 | Séances d’information de sensibilisation et de formation des populations riveraines et du personnel du chantier (U) Ce prix rémunère à l’unité les séances de sensibilisation et de formation des populations riveraines et du personnel du chantier. L’entrepreneur est encouragé à sous-traiter cette tâche à des ONGs ou autres spécialistes. Le prix comprend toutes les phases de cette opération y compris la production d’un rapport après chaque séance  Le règlement sera effectué après la remise du rapport  L’UNITE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 107 | Fourniture et pose de kit complet pour éclairage solaire (U) Ce prix rémunère la fourniture et la pose des candélabres cylindro-coniques en aluminium à crosse de diamètreØ60, de type FEA1 de 12 m de hauteur, ainsi que toutes les suggestions.  Ce prix rémunère également :   * La fourniture et la pose des Kits complets des panneaux solaires ; * Les opérations de montage et test divers ; * La Fourniture de la lampe à décharge au sodium haute pression (SHP)   Puissance = 250 Watts, culot = E 27, version = tube clair  Ce prix rémunère également la fourniture et la pose de support de poteau ainsi que toutes les suggestions  L’UNITE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

| NO | DESIGNATION DES TRAVAUX ET PRIX EN TOUTE LETTRE | PRIX UNITAIRE HT (FCFA) |
| --- | --- | --- |
| 200 | TERRASSEMENT |  |
| 201 | Débroussaillage et nettoyage de l’emprise (M2)  Ce prix rémunère au mètre carré l’opération de dégagement et nettoyage de l’emprise comme décrite dans le S.T.P. Il comprend le décapage superficiel, l’abattage des arbres et arbustes quel que soit leur diamètre.  Il comprend également l’évacuation des produits du débroussaillage au-delà des fossés ainsi que l’élimination des cordons et dans tous les cas vers un endroit approuvé par la mission de contrôle.  La surface à prendre en compte sera mesurée après exécution et conformément aux entrées en terre des profils en traves du plan d’exécution agréé par le représentant du maître d’œuvre.  LE METRE CARRE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 202 | Remblai ordinaire provenant d’emprunt (M3)  Ce prix rémunère au mètre cube l'exécution de remblais provenant d'emprunt conformément au S.T.P. Ce prix comprend :   * Toutes les sujétions d'exploitation des emprunts dont l’ouverture des accès; * Les sujétions d'accès aux emprunts, de débroussaillement, d'abattage, de défonçage, de découverte, de mise en état des zones d'emprunt ; * Le compactage du sol support avant la mise en place du remblai ; * L’extraction, le transport quelle que soit la distance, la mise en place, l'humidification, le compactage à 90% de l'OPM, la mise au profil prescrit, le dressage des talus et leur réglage définitif. Il comprend également la fourniture et le transport de l’eau nécessaire au compactage ; * Les essais de laboratoire, nécessaires aux vérifications de la qualité des matériaux mis en place ; * La remise en état de l’emprunt par écrêtage des abords ; * L’arrosage éventuel y compris la fourniture et le transport de l'eau de compactage ; * Le compactage à 95% de l’OPM ; * L’évacuation des eaux de pluie et l'entretien de la plate-forme avant mise en place de la couche de chaussée ; * Le nivellement aux tolérances exigées ; * Et toutes sujétions.   Ce prix comprend également la remise en état des emprunts. Il comprend la mise au profil.  Les volumes à prendre en compte seront ceux définis par les cubatures et le mouvement des terres calculé et convenu au niveau du dossier d’exécution et en fonction des provenances des matériaux.  LE METRE CUBE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 203 | Remblai ordinaire provenant des déblais (M3)  Ce prix rémunère au mètre cube l'exécution de remblais provenant de déblai conformément au S.T.P. Ce prix comprend :   * Le compactage du sol support de remblai avant la mise en place de celui-ci, * Le transport quelle que soit la distance, la mise en place, l'humidification, le compactage à 90% de l'OPM, la mise au profil prescrit, le dressage des talus et leur réglage définitif.   Il comprend également :   * Les essais de laboratoire, nécessaires aux vérifications de la qualité des matériaux mis en place * La mise en forme des profils en travers types; * L’arrosage éventuel y compris la fourniture et le transport de l'eau de compactage ; * Le compactage à 95% de l’OPM ; * L’évacuation des eaux de pluie et l'entretien de la plate-forme avant mise en place de la couche de chaussée ; * Le nivellement aux tolérances exigées ; * Et toutes sujétions.   Les volumes à prendre en compte seront ceux définis par les cubatures et le mouvement des terres en fonction du dossier d’exécution et des provenances des matériaux utilisés.  LE METRE CUBE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 204 | Déblais ordinaires pour mise en remblai ou en dépôt (M3)  Ce prix rémunère l’extraction des déblais ordinaire (meuble) réalisés selon les instructions de l’ingénieur et conformément au S.T.P.  Il comprend le déblai en sol meuble le transport des produits pour leur mise en dépôt ou en remblai dans des endroits indiqués par l’ingénieur quel que soit les distances de transports.  Il comprend également la mise en œuvre du déblai avec fourniture d’eau, malaxage ainsi que toutes les opérations de mise en œuvre, et des essais de laboratoire, nécessaires pour la vérification de la qualité du compactage. Il comprend :   * La mise au profil des terrassements conformément aux profils en travers type ; * L’arrosage éventuel y compris la fourniture et le transport de l'eau de compactage ; * Le compactage à 95% de l’OPM ; * L’évacuation des eaux de pluie et l'entretien de la plate-forme avant mise en place de la couche de chaussée ; * Le nivellement aux tolérances exigées ; * Et toutes sujétions.   Les volumes à prendre en compte seront ceux définis par les cubatures et le mouvement des terres en fonction des destinations.  LE METRE CUBE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 205 | Déblais rippable pour mise en remblai ou en dépôt (M3)  Ce prix rémunère l’extraction des déblais dans les mêmes conditions que le prix 204 précédent à part que le matériau concerné est rippable.  LE METRE CUBE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 206 | Déblais rocheux mis en dépôt (M3)  Ce prix rémunère l’extraction des déblais rocheux réalisés selon les instructions de l’ingénieur et conformément au S.T.P.  Il comprend le déblai en sol rocheux le transport des produits et leur mise en dépôt dans des endroits indiqués par l’ingénieur quel que soit les distances de transports.  Il comprend également la mise en œuvre du fond de déblai avec fourniture d’eau, malaxage ainsi que toutes les opérations de mise en œuvre, et des essais de laboratoire, nécessaires pour la vérification de la qualité du compactage. Il comprend :   * La mise au profil des terrassements conformément aux profils en travers type ; * L’arrosage éventuel y compris la fourniture et le transport de l'eau de compactage ; * Le compactage à 95% de l’OPM ; * L’évacuation des eaux de pluie et l'entretien de la plate-forme avant mise en place de la couche de chaussée ; * Le nivellement aux tolérances exigées ; * Et toutes sujétions.   Les volumes à prendre en compte seront ceux définis par les cubatures et le mouvement des terres.  LE METRE CUBE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 207 | Préparation de la plateforme (M2)  Ce prix rémunère au mètre carré la mise en forme et le compactage de la plate-forme supérieure des terrassements en déblai ou en remblai. Il comprend :   * Tous frais et sujétions des essais ; * Tous les travaux et sujétions développés dans les S.T.P ; * La mise en œuvre, le réglage, le compactage à 95 % de l’OPM sur les 30 cm supérieurs de la plate-forme des terrassements en déblai ou en remblai. L’épaisseur de la couche supérieure dans les zones de déblais rocheux aura au minimum 30 cm ; * Tous les frais et sujétions d’exécution pour l’obtention des qualités ou spécifications définies dans les Prescriptions Techniques.   Les quantités à prendre en compte seront calculées à partir de la largeur théorique en tête de plate-forme et de la longueur d’application de la section concernée.  LE METRE CARRE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 208 | Exécution de fossé latéral trapézoïdal en terre (ML)  Ce prix rémunère l'exécution en sol de toute nature, des fossés latéraux trapézoïdaux exécutés conformément aux plans types et aux dispositions du S.T.P ainsi qu’aux prescriptions de l’ingénieur.  Il comprend le débroussaillage et le déboisement des surfaces, le déblayage mécanique, la mise en dépôt des produits du déblai selon les prescriptions de l’ingénieur le talutage, le dressage des parois ainsi que le régalage des cordons produit de l’opération.  Ce prix s’applique au mètre linéaire de fossé effectivement exécuté.  LE METRE LINEAIRE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 209 | Exécution de fossés triangulaire divergents en terre (ML)  Ce prix rémunère l'exécution en sol de toute nature, des fossés divergents exécutés conformément aux plans types et aux dispositions du S.T.P ainsi qu’aux prescriptions de l’ingénieur.  Il comprend le débroussaillage et le déboisement des surfaces, le déblayage mécanique, la mise en dépôt des produits du déblai selon les prescriptions de l’ingénieur le talutage, le dressage des parois ainsi que le régalage des cordons produit de l’opération.  Ce prix s’applique au mètre linéaire de fossé effectivement exécuté.  LE METRE LINEAIRE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 210 | Exécution de fossés-digues de garde (ML)  Ce prix rémunère l'exécution en sol de toute nature des fossés-digues de garde exécuté manuellement ou mécaniquement conformément aux plans types et aux dispositions du S.T.P.  Il comprend le débroussaillage et le déboisement des surfaces, le déblayage mécanique, le transport et la mise en digue des produits du déblai selon les prescriptions de l’ingénieur, le compactage de la digue par passage des engins, le talutage, le dressage des parois ainsi que le régalage des cordons produit de l’opération.  Ce prix s’applique au mètre linéaire de fossé-digue effectivement exécuté.  LE METRE LINEAIRE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 211 | Exécution de fossés maçonnés (M2)  Ce prix rémunère l'exécution en sol de toute nature, des fossés maçonnés exécutés conformément aux plans types et aux dispositions du S.T.P ainsi qu’aux prescriptions de l’ingénieur.  Il comprend le débroussaillage et le déboisement des surfaces, le déblayage mécanique, la mise en dépôt des produits du déblai selon les prescriptions de l’ingénieur le talutage, le dressage des parois ainsi que le régalage des cordons produit de l’opération.  Il comprend également la fourniture des moellons, du béton de calage ainsi que toutes les sujétions d’exécutions  Ce prix s’applique au mètre carré de fossé effectivement exécuté et mesuré contradictoirement. Il sera le produit de la longueur exécutée par la largeur développée mesurée à l’intérieur du fossé.  LE METRE CARRE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

| NO | DESIGNATION DES TRAVAUX ET PRIX EN TOUTE LETTRE | PRIX UNITAIRE HT (FCFA) |
| --- | --- | --- |
| 300 | CHAUSSEE |  |
| 301 | Point à temps non compacté avant reprofilage (M3)  Ce prix rémunère au mètre cube les points à temps dans des zones indiquées par la mission de contrôle afin de rendre homogène la chaussée existante.  Il comprend la fourniture des matériaux, leur transport et leur mise en œuvre dans de endroits indiqués par le maître d’œuvre.  Le volume à prendre en compte sera évaluée sur une base convenue contradictoirement qui pourrait être des mesures préalables des volumes à combler ou l’évaluation des capacités des camions.  LE METRE CUBE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 302 | Reprofilage de la chaussée existante (M2)  Ce prix rémunère au mètre carré le reprofilage de la chaussée existante. Il comprend :   * Le nettoyage et le désensablement de la chaussée existante ; * La scarification à l’aide d’engin approprié ; * Le réglage en vue de la mise en œuvre de la nouvelle chaussée ; * Les travaux topographiques nécessaires ; * La fourniture de l’eau ainsi que le compactage à 95% ;   Les quantités à prendre en compte résulteront des mesures contradictoires.  LE METRE CARRE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 303 | Fourniture et mise en œuvre d’une couche de forme (M3)  Ce prix rémunère la réalisation de la couche de forme (dans les zones où la portance de la plateforme devra être améliorée, dans ce cas il s’agit du lot 5 : Américawa-Babban Katami) sur la plate-forme suivant les dispositions du S.T.P. Il comprend :   * Le dé forestage, le débroussaillement et le décapage du gîte ; * L’extraction, le gerbage, la mise en stock, le chargement, * Le répandage, le rejet des matériaux impropres, * La modification éventuelle du taux d’humidité (dont la fourniture, le transport et la mise en œuvre de l’eau), * Le compactage à 95 % de l’OPM, selon les dispositions du S.T.P, * Le transport sur 5 km, * Le réglage et le talutage, * Et toutes autres sujétions.   Ce prix s’applique au mètre cube (m3) calculé géométriquement à partir des profils en travers et des longueurs réalisées avec, comme valeur maximale, celle obtenue à partir du projet d’exécution approuvé par le Maître d’Œuvre.  LE METRE CUBE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 304 | Fourniture et mise en œuvre couche de roulement (M3)  Ce prix rémunère l’exécution de la couche de roulement en matériaux graveleux. Il s’agira de rechargement sur reprofilage pour la réhabilitation ou une couche neuve sur plate-forme ou sur la couche de forme pour les tronçons neufs, conformément aux dispositions du S.T.P. Il comprend :   * La recherche, la découverte de gîte. * Le décapage, le gerbage, l’extraction, le chargement, le déchargement des matériaux depuis le gîte ; * L'épandage, la fourniture et le transport de l’eau, l’arrosage, le malaxage, le compactage à 95 % d’OPM (quatre-vingt-quinze pour cent), le réglage et la mise en profil des matériaux ainsi que le talutage. Il comprend également le nettoyage des abords de la chaussée. * Ce prix comprend également le transport sur 5 km.   Les essais de laboratoire, nécessaires aux vérifications de la qualité des matériaux mis en place  Ce prix s'applique au mètre cube calculé géométriquement à partir des profils en travers et des longueurs effectivement réalisées avec comme valeurs maximales celles obtenues à partir des profils en travers types et des plans d’exécution.  LE METRE CUBE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 305 | Plus valus transport de matériaux de chaussée au-delà de 5 km (M3xKM)  Ce prix rémunère le transport des matériaux de rechargement de la couche de roulement en matériaux graveleux quel que soit la distance.  Il comprend le chargement, le déchargement ainsi que les pertes de transport.  La quantité à prendre sera le produit des volumes mis en œuvres (prix 303 à 304) par la distance calculée entre le barycentre du gîte et le barycentre des lieux contigus d'utilisation de ces matériaux ; par le trajet le plus court possible auquel on soustrait 5 km.  On considérera dans tous les cas le gîte le plus proche sauf indication contraire de l’Ingénieur. La distance morte à considérer sera la projection orthogonale du gîte à la route  LE METRE CUBE KILOMETRE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 306 | Fourniture et mise en œuvre de bicouche sur les rampes (M2)  Ce prix rémunère au mètre carré la réalisation de bicouche sur la chaussée au niveau des rampes. Il comprend :   * Toutes les fournitures de gravillon, bitume fluidifié 0/01, bitume pur ; * La préparation de la surface par balayage à vif et par soufflage, après dé flashage éventuel de l’imprégnation, * Le chauffage éventuel, les dopes et toutes sujétions d'adaptation du liant aux caractéristiques du support, * Le répandage du bitume pur conformément aux dispositions du S.T.P et toutes sujétions et aléas de mise en œuvre, * Le gravillonnage ainsi que toutes les opérations de compactage ;   La surface à prendre en compte sera celle réellement revêtue en bicouche dans la limite des surfaces théoriques prévues dans le S.P.T, ou spécifiées par le Représentant du Maître d’Œuvre et les dosages (gravillon et bitume) proviendront des planches d’essais.  LE METRE CARRE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 307 | Fourniture et mise en œuvre de pavage (M2)  Ce prix s'applique à la fourniture à pied d’œuvre et à la mise en place de pavés autobloquants de type I. Ce prix comprend :   * La fourniture et le transport sur le lieu de préfabrication de tous les matériaux et matériels nécessaires à la fabrication des pavés, * La fourniture, l’étalage et réglage de sable propre de 6 cm d’épaisseur pour pose de pavé ; * La fourniture des bordures ; * Le stockage de ces matériaux, * La fabrication du béton Q 400, la mise en œuvre du béton et sa vibration, * Tous les frais d'étude, de contrôle de fabrication et de mise en œuvre à la charge de l'Entrepreneur, et qui sont définis au S.P.T ; * La cure des pavés, * Le transport sur le lieu de pose, * La pose des pavés et des bordures, le remplissage des joints au sable et le compactage des surfaces revêtues, * La coupe de certains pavés avec une scie diamantée pour obtenir les morceaux de pavés selon les exigences de la pose, * La fourniture et la mise en œuvre de la cunette de drainage au milieu ou aux extrémités, * La fourniture et la pose du béton de calage au niveau des bordures et transversales si de besoin * et toutes sujétions.   Les quantités à prendre en compte seront obtenues en multipliant les surfaces réellement couvertes ente les bordures, dans la limite des surfaces théoriques calculées conformément aux projets d'exécution approuvés par le contrôle  Ce prix, qui s’entend toutes sujétions et aléas, s’applique au mètre carré **(m2)** de surface revêtue en pavé  LE METRE CARRE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 308 | Fourniture de matériaux de couche de roulement pour entretien ultérieur de la route (M3)  Ce prix rémunère au mètre couche, la fourniture, le transport et le stockage de matériaux de couche de roulement pour entretien ultérieur de la piste, à chaque 0,5 km à côté du tracé qui seront indiqués par la mission de contrôle.  Le volume à prendre sera mesurée contradictoirement.  LE METRE CUBE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

| NO | DESIGNATION DES TRAVAUX ET PRIX EN TOUTE LETTRE | PRIX UNITAIRE HT (FCFA) |
| --- | --- | --- |
| 400 | DRAINAGE ET OUVRAGES DIVERS |  |
| 401 | Fouille pour ouvrages en terrain meuble (M3)  Ce prix s'applique au mètre cube de fouilles diverses en terrain meuble pour fondations d'ouvrages d'assainissement et aménagements divers (murs de soutènement en béton armé, caniveaux bétonnés à l'exclusion des fouilles dont la rémunération est déjà prise en compte par d'autres prix (gabions, perrés maçonnés, fossés terre, bordures, descentes ..). Il comprend   * Toutes sujétions de préparation du terrain, débroussaillement, piquetages, assainissement de la surface de travail, détournement des eaux de surface et de protection de l'environnement, * L’extraction des terres et leur chargement, * Le transport sur toutes distances, * Le déchargement et régalage aux lieux de dépôt agréés, * Les frais d'étaiement, blindage et batardeaux éventuels pour travail en présence d'eau, * La préparation du fond de fouille telle que définie au S.T.P, * Les épuisements éventuels des eaux diverses, * Toutes sujétions d'exécution.   Il est spécifié que le remblaiement en matériaux sélectionnés et le compactage des fouilles et volumes non occupés par l'ouvrage est à la charge du Titulaire.  Les quantités à prendre en compte, quels que soient les cubes effectivement réalisés par le Titulaire, seront forfaitairement les volumes compris à l'intérieur d'un prisme vertical défini comme suit :   * Plans verticaux situés à 20 cm du pourtour de la fondation proprement dite de l'ouvrage, hors béton de propreté, conformément aux plans-types ou aux projets d'exécution approuvés, sans aucune sur-largeur d'exécution, * Surface supérieure située à l'arase terrassement du profil théorique du projet avant excavation pour ouvrage considéré, * Surface inférieure égale à la cote du fond de fouille telle que précisé sur les plans approuvés ou justifié en cours d'exécution et relevé contradictoirement.   LE METRE CUBE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 402 | Fouille pour ouvrages en terrain rippable et rocheux (M3)  Ce prix rémunère l’extraction des fouilles de fondation en terrain rippable, conformément au S.T.P, tant rippable qu’à l’explosif, pour les ouvrages d’assainissement et comprend l’extraction à sec ou sous l’eau de matériaux, leur mise en dépôt en aval des ouvrages et le blindage des parois, ainsi que l’épuisement éventuel du fond  Ce prix s’applique au mètre cube de fouille extraite qui sera mesuré après l’exécution de la fouille.  LE METRE CUBE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 403 | Béton de propreté dosé à 150 kg/m3 (M3)  Ce prix rémunère la fabrication et la mise en œuvre du béton de propreté dosé à 150 kg/m3 pour les ouvrages conformément au S.T.P.  Il comprend la fourniture du ciment, des agrégats et de l’eau, la confection, la mise en place et le damage du béton ainsi que la cure et les sujétions éventuelles.  Ce prix s’applique à la quantité mesurée sur le plan d’exécution.  LE METRE CUBE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 404 | Béton cyclopéen dosé à 250 kg/m3 (M3)  Ce prix rémunère la fabrication et la mise en œuvre du béton dosé à 250 kg/m3, conformément aux détails portés sur les plans d’exécution et au S.T.P.  Il comprend la fourniture du ciment, des agrégats, des moellons et de l’eau, la confection, la mise en place, ainsi que la cure et toutes les sujétions éventuelles.  Il est composé de 60% de béton et de 40% de moellons.  Ce prix s’applique à la quantité mesurée sur le plan d’exécution.  LE METRE CUBE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 405 | Béton pour radier dosé à 350 kg/m3 (M3)  Ce prix rémunère la fabrication et la mise en œuvre du béton dosé à 350 kg/m3, conformément aux détails portés sur les plans d’exécution et au S.T.P.  Il comprend la fourniture du ciment, des agrégats et de l’eau, la confection, la mise en place et le serrage au vibreur, ainsi que la cure et toutes les sujétions éventuelles.  Il comprend également les essais de laboratoire, nécessaires aux vérifications de la qualité des matériaux mis en place.  Ce prix s’applique à la quantité mesurée sur le plan d’exécution.  LE METRE CUBE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 406 | Béton armé pour dalot dosé à 400 kg/m3 (M3)  Ce prix rémunère la fabrication et la mise en œuvre du béton dosé à 400 kg/m3, conformément aux détails portés sur les plans d’exécution et au S.T.P.  Il comprend la fourniture du ciment, des agrégats et de l’eau, la confection, la mise en place et serrage au vibreur, ainsi que la cure et toutes les sujétions éventuelles.  Ce prix rémunère également la fourniture, le transport, la coupe, le pliage et la mise en œuvre d’acier HA (haute adhérence) ou Fe E40 utilisé pour l’armature du béton conformément aux dispositions du S.T.P.  Il comprend également les essais de laboratoire, nécessaires aux vérifications de la qualité des matériaux mis en place.  Ce prix s’applique à la quantité mesurée sur le plan d’exécution.  LE METRE CUBE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 407 | Perré maçonné (M2)  Ce prix rémunère les fouilles en terrain de toute nature pour la préparation des surfaces, toutes les fournitures et le transport de tous les matériaux et matériels nécessaires et leur assemblage jointoyé en mortier dosé à 400 kg/m3 sur un lit de béton dosé à 250 kg/m3 conformément à au S.T.P.  Il comprend également le béton de ceinture ainsi que le béton cyclopéen pour butée. La surface à prendre en compte sera mesurée après exécution  La quantité à prendre en compte est celle mesurée contradictoirement après exécution du perré.  LE METRE CARRE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 408 | Gabionnage de toute nature (M3)  Ce prix rémunère la préparation et la mise en œuvre de gabions métalliques exécutés conformément aux règles de l’art. et aux dispositions du S.T.P.  Il comprend la fourniture et le transport de cages métalliques, d’un type conforme au cahier de prescriptions et ayant été agréé par l’ingénieur, l’extraction (à l’explosif le cas échéant), le chargement, le transport et le déchargement des moellons, la préparation des surfaces de pose, y compris le déblayage du terrain naturel pour les parties enterrées et l’évacuation des produits selon les instructions de l’ingénieur, le remplissage et la mise en place de gabions,  Ce prix s’applique au mètre cube réellement mis en place et mesuré contradictoirement.  LE METRE CUBE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 409 | Enrochement (M3)  Ce prix rémunère la mise en place mécanique ou manuelle des moellons à la sortie des ouvrages conformément aux dispositions du S.T.P.  Il comprend outre la mise en œuvre, toutes les fournitures nécessaires, leur transport et autres sujétions.  Ce prix s’applique au mètre cube réellement mis en place et mesuré contradictoirement.  LE METRE CUBE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 410 | Remblai latéritique pour bloc technique ou d'assise radier (M3)  Ce prix rémunère la construction de la couche de remblai contigu aux ouvrages ou d'assise dalle en graveleux latéritique conformément aux profils en travers types ou aux plans et aux dispositions du S.T.P.  Il comprend la recherche, l’extraction et le transport des matériaux, l’ouverture ? le déblayage mécanique, le chargement et le déchargement sur le lieu de l’emploi, l'épandage, l’arrosage, le malaxage, le compactage à 95% OPM, le réglage et la mise en profil des matériaux. Les matériaux seront ceux utilisés pour l'exécution de la couche de roulement. Ce prix comprend également le transport des matériaux quel que soit la distance.  Il comprend également la fourniture, le transport et l'épandage de l’eau de compactage ainsi que les essais de laboratoire, nécessaires aux vérifications de la qualité des matériaux mis en place.  Ce prix s’applique au mètre cube mesuré après compactage arrondi à l’unité des matériaux effectivement mis en place et compactes conformément aux profils en travers à réaliser ou aux plans.  LE METRE CUBE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 411 | Démolition radier en béton (ML)  Ce prix rémunère la démolition de radier en béton exécutée conformément aux spécifications du S.T.P. Il comprend :   * La démolition manuelle ou mécanique des parties maçonnées ou bétonnées * L'évacuation à un lieu de dépôt définitif désigné par l'Ingénieur de tous les produits de démolition sur une distance de transport d'au moins 100 m.   Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas, s'applique au mètre linéaire d'ouvrage démoli.  METRE LINEAIRE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 412 | Démolition radier en pierre sèche (ML)  Ce prix rémunère la démolition de radier en pierre sèche exécutée conformément aux spécifications du S.T.P. Il comprend :   * La démolition manuelle ou mécanique des parties maçonnées ou bétonnées * L'évacuation à un lieu de dépôt définitif désigné par l'Ingénieur de tous les produits de démolition sur une distance de transport d'au moins 100 m.   Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas, s'applique au mètre linéaire d'ouvrage démoli.  METRE LINEAIRE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 413 | Démolition de murette (ML)  Ce prix rémunère la démolition de murette exécutée conformément aux spécifications du S.T.P. Il comprend :   * La démolition manuelle ou mécanique des parties maçonnées ou bétonnées * L'évacuation à un lieu de dépôt définitif désigné par l'Ingénieur de tous les produits de démolition sur une distance de transport d'au moins 100 m.   Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas, s'applique au mètre linéaire d'ouvrage démoli.  METRE LINEAIRE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 414 | Dépose de buse métallique ou en béton (ML)  Ce prix rémunère la dépose de buse en béton ou métallique exécutée conformément aux spécifications du S.T.P. Il comprend :   * La dépose manuelle ou mécanique de buse métallique ou en béton existante ; * L'évacuation à un lieu de dépôt définitif désigné par l'Ingénieur de la buse déposée sur une distance de transport d'au moins 100 m.   Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas, s'applique au mètre linéaire d'ouvrage déposé.  METRE LINEAIRE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 415 | Recalibrage et rectification de lit de cours d’eau (M2)  Ce prix comprend tous les travaux de terrassement nécessaires pour garantir l'évacuation des eaux au niveau des ouvrages, conformément à l’article C.21.7 du S.T.P  Il s'applique au mètre carré du cours d'eau recalibré et cela quel que soit la profondeur des matériaux à déblayer  LE METRE CARRE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 416 | Bordure type T2 (ML)  Ce prix s'applique au mètre linéaire à la fourniture et à la mise en place de bordure type T2 conformément aux plans types du projet. Il comprend:   * La préfabrication ou l’achat des bordures ; * La fourniture et le transport des bordures, des matériaux et le matériel nécessaires à pied d’œuvre ; * Le piquetage et le tracé de détail ; * Les fouilles éventuelles ; * La mise en place, le réglage en plan et niveau, le calage, les joints, coupes, raccords de toutes sortes et finitions diverses y compris les raccordements aux descentes d’eau ; * L'évacuation et le régalage des gravois ou terres en excès aux lieux de dépôt agréés par l'Autorité chargée du contrôle.   Les quantités à prendre en compte seront celles réellement mises en place résultant d'attachements contradictoires.  METRE LINEAIRE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 417 | Descente d’eau (ML)  Ce prix s'applique au mètre linéaire de descente d'eau conforme aux plans types du projet. Il comprend :   * Les fournitures et leur transport de tous les matériaux nécessaires à la fabrication quelle que soit la distance ; * Les terrassements de toute nature y compris fouilles ; * La fabrication et la mise en œuvre ; * Le lit de pose en béton de propreté dosé à 150 Kg/m³ de ciment de 0,10 m d'épaisseur ; * Le réglage des talus de remblais y compris apport supplémentaire de matériaux ; * Les ouvrages de pied et de tête ainsi que le calage latéral.   Les quantités à prendre en compte seront les longueurs des descentes mises en place mesurées suivant la pente du talus y compris les ouvrages de tête et de pied, y compris le lit de pose, arrêtées par attachements contradictoires.  METRE LINEAIRE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 418 | Dallette de traversée (M2)  Ce prix rémunère au mètre carré les dallettes pour couverture des caniveaux, pour accès aux voies adjacentes et aux maisons et conforme aux plans types du projet. Il comprend :   * La fourniture et le transport de tous les matériaux nécessaires, * La préfabrication et mise en œuvre d'un béton Q400 armé selon les indications du Maître d’Œuvre, * Le transport des dallettes préfabriquées sur toutes distances, * La pose des dallettes aux emplacements indiqués par le Maître d’Œuvre.   Les quantités à prendre en compte seront les surfaces des dallettes posées résultant d’attachements contradictoires.  LE METRE CARRE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

| NO | DESIGNATION DES TRAVAUX ET PRIX EN TOUTE LETTRE | PRIX UNITAIRE HT (FCFA) |
| --- | --- | --- |
| 500 | SIGNALISATION |  |
| 501 | Panneau rectangulaire de localisation et indication (Unité)  Ce prix rémunère la fourniture et l’installation de panneaux rectangulaires de localisation pour les prescriptions du type et de dimensions conformes à la réglementation nigérienne  Il comprend la fourniture, le transport, la peinture rétro réfléchissante, les inscriptions, la mise en place des panneaux, de leur support ainsi que leurs fixations et le scellement avec du béton dans le terrain naturel, conformément aux dispositions du S.T.P.  Ce prix s’applique à l’unité posée.  L’UNITE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 502 | Panneaux triangulaires (Unité)  Ce prix rémunère la fourniture et l’installation de panneaux triangulaires de type et de dimensions conformes à la réglementation nigérienne.  Il comprend la fourniture, le transport, la peinture rétro réfléchissante, les inscriptions, la mise en place des panneaux, de leur support ainsi que leurs fixations et le scellement avec du béton dans le terrain naturel, conformément aux dispositions du S.T.P.  Ce prix s’applique à l’unité posée.  L’UNITE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 503 | Panneaux circulaires (Unité)  Ce prix rémunère la fourniture et l’installation de panneaux circulaires de type et de dimensions conformes à la réglementation nigérienne.  Il comprend la fourniture, le transport, la peinture, les inscriptions, la mise en place des panneaux, de leur support ainsi que leurs fixations et le scellement avec du béton dans le terrain naturel, conformément aux dispositions du C.P.T.  Ce prix s’applique à l’unité posée.  L’UNITE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 504 | Balise de virage (Unité)  Ce prix rémunère la fourniture et l’installation des balises de signalisations suivant les instructions de l’ingénieur et la réglementation en vigueur et conformément au S.T.P.  L’UNITE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 505 | Glissière de sécurité (Unité  Ce prix rémunère la fourniture et l’installation des glissières de sécurité dans les zone de très hauts remblais suivant les instructions de l’ingénieur et la réglementation en vigueur et conformément au S.T.P.  L’UNITE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 506 | Plots de signalisation pour ouvrages (Unité)  Ce prix rémunère la fourniture et la pose de plots de signalisation sur certains ouvrages conformément au S.T.P. Ce prix comprend notamment les opérations suivantes :   * La fourniture et l’amenée à pied d’œuvre de tous les matériaux et matériels nécessaires ; * La fabrication des mortiers et béton ; * Le façonnage et la mise en place des armatures ; * La mise en place des coffrages, y compris les sujétions liées à l’encastrement dans la murette ; * La mise en œuvre et la cure des bétons ; * Le décoffrage ; * Et toutes sujétions.   Ce prix s’applique à l’unité posée  L’UNITE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 507 | Bornes kilométriques (Unité)  Ce prix comprend notamment les opérations suivantes :  La préfabrication et la mise en place des bornes kilométriques conformément au S.T.P. Il comprend également les couches de peintures, les inscriptions ainsi que et toutes sujétions. Ce prix s’applique à l'unité posée.  L’UNITE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 508 | Bornes penta kilométriques (Unité)  Ce prix s'applique dans les mêmes conditions que le prix 507 aux bornes penta kilométriques conformément au du S.T.P. Ce prix s'applique à l'unité posée.  L’UNITE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 509 | Aménagement de ralentisseurs (Unité)  Ce prix rémunère la fourniture et la pose de ralentisseurs en béton conformément au S.T.P. Ce prix comprend notamment les opérations suivantes :   * La fourniture et l’amenée à pied d’œuvre de tous les matériaux et matériels nécessaires ; * La fabrication des mortiers et béton ; * Le façonnage et la mise en place des armatures ; * La mise en place des coffrages, y compris les sujétions liées à la mise en œuvre ; * La mise en œuvre et la cure des bétons ; * Le décoffrage ; * Et toutes sujétions.   Ce prix s’applique à l’unité posée  L’UNITE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 510 | Construction de guérite et barrière de pluie (Unité)  Ce prix rémunère la construction de guérite et barrière de pluie conformément au S.T.P. Ce prix comprend notamment les opérations suivantes :   * La fourniture et l’amenée à pied d’œuvre de tous les matériaux et matériels nécessaires ; * La construction du bâtiment de la guérite selon les plans types ; * La construction de la barrière de pluie selon les plans types ; * La fourniture le façonnage et la mise en place des tubes ronds et IPN nécessaires à la construction ; * La mise en place des coffrages, y compris les sujétions liées à la mise en place ; * La mise en œuvre et la cure des bétons ; * Et toutes sujétions.   Ce prix s’applique à l’unité mise en place  L’UNITE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |